

REGLEMENT COURSE PEDESTRE DU PONT DU DIABLE - YANNICK MONTUS

DIMANCHE 20 MAI 2018

1 - DEPART :

Rue du Logis vert, devant la salle des fêtes :

7 km départ 9 heures 00

14 km départ 8 heures 45

21 km départ 8 heures 45

2 - ARRIVEE :

Devant la salle des Fêtes, 11h25 (dernier délai)

3 - PARTICIPANTS :

7,033 km: nés en 2002 (cadet) et avant.

14,066 km: nés en 2002 (cadet) et avant

21.1 km: nés en 2000 (junior) et avant

4 - INSCRIPTIONS:

Par courrier : Les inscriptions sont à envoyer à :

Mr Lionel MENET 101 TER Rue des Cendrilles, 17200 ROYAN.

**Par internet : Sur le site Internet de l'AC St Palais-sur-Mer www.acsaintpalaisurmer.com
Inscriptions en ligne "chronosport"**

Sur place : Salle des Fêtes de St Palais-sur-Mer
Samedi 19 mai 2018 : de **15h00 à 18h00**
Le jour de la course : de **7h00 à 8h00**.
Clôture des Inscriptions: 8h00

Tarifs : 7 km : 10€ (14 € le jour de la course)

14 km : 14€ (18 € le jour de la course)

21 km : 18€ (22 € le jour de la course)

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de "A.C. Saint Palais sur Mer

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif.

Retrait des dossards: A la salle des fêtes de St Palais/mer
Samedi 19 mai 2018 de 15h 00 à 18h 00
Dimanche 20 mai 2018 à partir de 7h jusqu'à 8h 30

ÉPREUVES OUVERTES AUX CONCURRENTS DÉTENTEURS:

- d'une **licence FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une **licence sportive** délivrée par une **fédération agréée**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la *non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition*.
- d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

IMPORTANT: Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et visible de face. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à ce type de situation.

5 - PARCOURS:

Chemins côtiers et routes goudronnées, passage sur le sable (plage du Platin).

Chaque carrefour sera protégé par un ou deux commissaires.

Présence de policiers municipaux

Distances : 7,033 km (une boucle),

14,066 km (deux boucles)

21,100 km (trois boucles)

Distance : mesurée avec roue de géomètre.

Signalétique au sol

Repérage Kilométrage : tous les kilomètres.

Ravitaillements:

Course 7km : km 3,7 et arrivée.

Course 14km : km 3,7 ; km 7 ; km 10,7 et arrivée.

Course 21km : km 3,7 ; km 7 ; km 10,7 ; 14.7 km ; 17.8 et arrivée

Accompagnateurs : non autorisés pour des raisons de sécurité.

LES CONCURRENTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

6 - ASSURANCE:

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Assurance : responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la Mutuelle de Poitiers.

7 - SURVEILLANCE MEDICALE: Pompiers, Croix rouge (2 postes) et Médecin.

8 - RECOMPENSES:

Lots aux 600 premiers inscrits.

Lots aux 3 premiers au scratch, Hommes et Femmes de chaque course.

Lots aux premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

Pas de cumul des récompenses.

Challenge du nombre : l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des trois courses.

9 - DOUCHES : Salle omnisports de ST PALAIS SUR MER
rue des ormeaux
17420 St Palais sur Mer.

10 - COURSES DES ENFANTS (gratuite)

Les enfants nés après 2011 ne sont pas autorisés à participer.

Minime : Nés entre 2003 et 2004

Benjamin : Nés entre 2005 et 2006

Poussin : Nés entre 2007 et 2008

Départ 11H 30 devant la salle des Fêtes.

Eveil athlétique : Nés entre 2009 et 2011. (**Ronde des enfants**)

Départ 11H 45 devant la salle des Fêtes.

Inscriptions :Par courrier avant le vendredi 18 mai 2018 à
MR Lionel MENET 101 TER rue des cendrilles 17200 Royan

Le samedi 19 mai 2018: **15h00 à 18h00** à la salle des fêtes

Le jour de la course : de **7h00 à 10h00**.

Clôture des Inscriptons : 10h00

IMPORTANT: Les enfants doivent être détenteurs d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tous les enfants mineurs devront avoir une autorisation parentale dûment remplie et signée par un des parents (père ou mère).

Autorisation parentale en bas du bulletin d'inscription.

11 - LOI " INFORMATIQUE ET LIBERTE "

Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITÉ ORGANISATEUR EST HABILITÉ À JUGER.

Contacts course :

MENET LIONEL 06 48 20 94 82

lionel.menet@laposte.net

GALERON MAITE 06 77 35 40 79

maité.galeron@wanadoo.net

Contact course des enfants:

FRANCOIS Christian 06 10 71 47 27

francoismarieclaud@yahoo.fr